



Nicolas Daneau de Muy et ses enfants

Pierre-Georges Roy

Numéro 18, 1953

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080054ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080054ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, P.-G. (1953). Nicolas Daneau de Muy et ses enfants. *Les Cahiers des Dix*, (18), 157–170. <https://doi.org/10.7202/1080054ar>

Nicolas Daneau de Mui et ses enfants

Par PIERRE-GEORGES ROY

Nous avons eu sous le régime français des familles Daneau de Mui et des familles Deneau ou Denault. Cette ressemblance entre deux noms pourtant bien différents a fait commettre plusieurs erreurs à des généalogistes peu familiers avec les vieilles écritures françaises. L'un d'eux va même jusqu'à faire descendre Mgr Denaut, évêque de Québec, de Nicolas Daneau de Mui.

Armand Lavergne, dans ses *Trente ans de Vie Nationale*, a publié une généalogie de sa famille qu'il tenait, croyons-nous, de son oncle, le sénateur Louis Lavergne. Ce dernier était plus expert en actes notariés qu'en généalogie.

Nous citons ici le passage de la généalogie des Lavergne⁽¹⁾ où il est question des Daneau de Mui.

« Renaud 1672-1712. Renaud La Vergne est l'ancêtre de l'honorable sénateur Louis La Vergne et de l'honorable Joseph La Vergne, juge de la Cour du Banc du Roi.

« Ce Renaud La Vergne fut baptisé aux Trois-Rivières, le 17 août 1672. Le 25 novembre 1683, il épousait, à Saint-Thomas, Marguerite Daniaux d'Encosse, fille de Jean Daniaux d'Encosse, de Saint-André, ville de Niort. Elle décéda en janvier 1709, à Saint-Michel.

« Jean Daniaux d'Encosse était seigneur de Mui et capitaine de marine. Il fut aussi gouverneur de la Louisiane, d'après des notes anciennes sur la famille La Vergne. Nous n'avons pu faire de recherches pour vérifier ce fait. »

La petite étude suivante que nous offrons aux amateurs de généalogie canadienne rétablira, croyons-nous, quelque peu les faits. Que les membres de la famille Lavergne s'en consolent en songeant qu'ils ont eu parmi les leurs assez de personnages distingués sans être

(1) Armand Lavergne, *Trente Ans de Vie Nationale*, p. 24. Ce texte contient plusieurs erreurs de dates. (cf. Tanguay, V, 206.)

obligés d'emprunter des illustrations à d'autres familles pour dorer leur blason.

* * *

La campagne infructueuse du gouverneur de La Barre contre les Iroquois l'an 1684 lui ayant valu son rappel, le marquis de Denonville fut choisi comme gouverneur de la Nouvelle-France et arriva à Québec le 29 juillet 1685, accompagné de trois ou quatre cents soldats et d'une vingtaine d'officiers. Le gouvernement du roi avait enfin compris qu'il ne viendrait pas à vaincre les Iroquois avec le peu de troupes stationnées dans la colonie. Le renfort n'était pas considérable mais on espérait tout de même qu'il serait d'un grand secours à la colonie.

Au nombre des officiers arrivés à Québec avec le marquis de Denonville se trouvait Nicolas Daneau de Muy, qui avait servi comme capitaine au régiment de Normandie. Il passa ici en qualité de capitaine dans les troupes de la Marine. Il était fils de Jacques Daneau de Muy et de Catherine Briot, de la paroisse de Saint-Martin, ville de Beauvais. Était-il noble ? Rien ne nous le dit, mais nous avons le droit de le supposer, car il était sûrement parent du comte de Muy. A cette époque, les nobles étaient à peu près les seuls à obtenir des commissions d'officiers. Les gens du peuple devaient gagner leurs épaulettes sur les champs de bataille.

Les renseignements sont rares et assez confus sur les premières années de Daneau de Muy dans la Nouvelle-France. Nous savons toutefois qu'il fut un des vaillants défenseurs de Québec en 1690. Une tradition longtemps conservée dans la famille Boucher de Boucherville veut que Daneau de Muy ait été au nombre des officiers qui entouraient le gouverneur Frontenac lorsqu'il reçut au château Saint-Louis le capitaine Thomas Savage, envoyé de Phipps, qui venait sommer le gouverneur de lui remettre la ville. On sait la fière réponse de Frontenac : « Je vous répondrai par la bouche de mes canons. »

Mais cette même tradition va encore plus loin. Les traditions,

on le sait, s'allongent à mesure que les années s'écoulent. M. de Muy, en sa qualité de méridional, avait le sang bouillant. En entendant le capitaine Savage poser son ultimatum à M. de Frontenac, il ne put se retenir et il apostropha rudement l'envoyé de Phipps. Le gouverneur d'un geste énergique imposa silence à l'officier français.

Dans l'été de 1691, le major Schuyler se mit à la tête d'un parti de soldats et de Sauvages ennemis et poussa une pointe jusqu'aux environs de Montréal. Le 10 août dans la nuit, les ennemis surprirent le camp de La Prairie de la Madeleine. Les Français se défendirent avec tant de bravoure et d'habileté qu'ils forcèrent Schuyler et son parti à abandonner la partie. Schuyler retournait dans son pays par la rivière Richelieu quand il rencontra une petite troupe d'habitants et de Sauvages commandée par MM. de Valrennes, Daneau de Muy, Dorvilliers et Dupuy de Lespinay, que le gouverneur Frontenac avait envoyée pour protéger Chambly. Le parti canadien beaucoup moins nombreux que celui de Schuyler lui infligea cependant une sanglante défaite.

Le 10 octobre 1692, M. de Frontenac écrivait au ministre : « Le sieur de Muy est un bien bon officier »⁽²⁾.

Deux années plus tard, le 5 novembre 1694, MM. de Frontenac et Champigny recommandaient Daneau de Muy au ministre dans les termes suivants :

« Trouvez bon, Monseigneur, que nous rendions témoignage du mérite de sieur de Muy, capitaine en ce pays, étant un des meilleurs officiers que nous ayions, brave homme, appliqué au service, et capable de commander, ce qui nous engage à vous prier de lui faire plaisir dans les occasions »⁽³⁾.

En 1696, Daneau de Muy prit part à la campagne de M. de Frontenac contre les Iroquois. Il commandait l'un des quatre bataillons de soldats réguliers. Cette campagne eut pour effet de rendre aux Français toute leur influence sur les Sauvages des Pays d'En Haut.

(2) *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1919.

(3) *Idem*.

Cette expédition organisée par M. de Frontenac lui-même avec une habileté et une énergie surprenantes chez un homme de son âge fit oublier chez les Sauvages les piètres résultats des campagnes ordonnées par La Barre et Denonville. M. de Frontenac avait choisi les meilleurs officiers de la colonie pour commander les troupes et à peu près tous se distinguèrent.

Cette même année 1696, Pierre Le Moyne d'Iberville avait obtenu du roi la permission de former une expédition pour aller attaquer les habitations anglaises de Terre-Neuve. En prévision de cette hasardeuse entreprise, le gouverneur Frontenac, dès l'année précédente, avait donné ordre à Daneau de Muy de conduire à Plaisance un détachement de soldats qui devaient prendre part à cette expédition. Il s'embarqua à Québec sur le *Wesp* le 25 août 1695. Sous les ordres de MM. LeMoyne d'Iberville et Brouillan, Daneau de Muy fit toute la campagne de Terre-Neuve et ne revint à Québec qu'à la fin de juillet 1696.

Daneau de Muy s'était beaucoup distingué au cours de cette campagne et M. de Brouillan, voulant se l'attacher, lui offrit le commandement de Saint-Jean qu'il avait contribué à prendre. Le jeune officier ne voulut pas accepter ce commandement, le ministre lui ayant ordonné de retourner à Québec aussitôt la campagne terminée.

Le Père de Charlevoix, qui raconte au long cette campagne, dit que Daneau de Muy était un officier de mérite et des plus capables qu'il y eût alors dans la colonie.

C'est peu de temps après cette campagne qu'on donna à M. de Muy le commandement du poste de Chambly. MM. de Callières et Champigny écrivaient au ministre, le 20 octobre 1699 :

« Nous avons fait connaître aux sieur de la Durantaye et de Longueuil, Du Luth et de Maricourt la satisfaction que Sa Majesté avait eue en apprenant leur exactitude à bien payer leurs soldats. Le sieur de Muy dont feu M. de Frontenac et le sieur Champigny ont rendu de bons témoignages à Sa Majesté, étant un très bon officier a agi à l'égard de sa compagnie avec le même désintéressement. Il y

a lieu d'espérer que les autres les imiteront, soit par un motif d'honneur soit par le soin que nous prendrons d'empêcher les abus qui se pourraient commettre ».

Daneau de Muy avait succédé à M. des Bergères de Rigauville à la fin de 1695 comme commandant du fort de Chambly, qui était le point le plus vulnérable du pays à cause de sa proximité du lac Champlain. Le fort de Chambly n'avait pas alors l'importance qu'il eût plus tard.

Le 18 octobre 1700, MM. de Callières et Champigny revenaient à la charge : « Le sieur de Muy, capitaine, qui commande au fort Chambly, est un bon officier qui s'occupe bien de son devoir ».

En 1703, MM. de Vaudreuil, administrateur, et de Beauharnois, intendant, proposaient au ministre d'ériger le poste de Chambly en gouvernement sous les ordres du gouverneur de Montréal et d'en donner le commandement à M. Daneau de Muy.

Le 14 juillet 1704, Daneau de Muy était nommé major des troupes de la colonie. Il remplaçait d'Aloigny de la Croix.

Le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre le 19 août 1705 : « M. de Muy a beaucoup d'obligation à Sa Majesté de l'avoir honoré de la majorité des troupes en ce pays, il vous supplie de lui procurer une croix de saint Louis. Cette marque de distinction ne peut que le faire honorer dans l'emploi qu'il occupe. Il mérite que vous lui accordiez en cela celui de votre protection. »⁽⁴⁾

La croix de Saint-Louis était la récompense suprême de tous les officiers des troupes. Le roi ne l'accordait qu'après une sérieuse enquête sur le passé du postulant. La demande de M. de Vaudreuil en faveur de Daneau de Muy ne fut pas accordée tout de suite. Ce n'est qu'en 1706 et peut-être même seulement en 1707, que Daneau de Muy fut créé chevalier de Saint-Louis⁽⁵⁾.

Sous le régime français, afin de guider le ministre dans ses promotions, le gouverneur de la colonie lui faisait rapport de temps en

(4) *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1938-1939*, p. 97.

(5) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 100.

temps sur les officiers des troupes. En 1701, le gouverneur de Calières s'acquittait de ce devoir. Il disait de Nicolas Daneau de Muy, capitaine d'une compagnie : « Le sieur de Muy, natif de Beauvais en l'île de France, âgé de 48 ans, a été fait lieutenant en 1674, capitaine en 1678 et capitaine en Canada en 1685 où il s'est marié ». ⁽⁶⁾

Daneau de Muy se sentait capable de remplir des postes plus importants que ceux de commandant d'un fort ou de major des troupes, mais il se rendait compte que les recommandations du gouverneur et de l'intendant n'étaient pas suffisantes. Aussi, se décida-t-il à passer en France où il pourrait plus facilement faire agir les influences dont il disposait. Il s'embarqua à Québec à l'automne de 1705.

Dès son arrivée en France, il sollicita l'appui de ses amis pour bien disposer le ministre en sa faveur. Ceux-ci lui obtinrent le poste de lieutenant du roi à l'île de Cayenne. Il l'accepta avec hésitation. Sa femme était Canadienne et ses enfants étaient tous nés au Canada. Le sacrifice aurait été trop fort pour eux. Dans l'intervalle, une occasion inespérée se présenta pour le tirer d'embarras.

La nouvelle de la nomination de Daneau de Muy à la lieutenance de roi de Cayenne parvient à Québec à l'automne de 1706.

MM. de Vaudreuil et Raudot écrivaient au ministre à ce sujet, le 3 novembre 1706 :

« L'avancement que vous avez bien voulu procurer au sieur de Muy, major des troupes, est trop avantageux pour lui, Monseigneur, pour que nous ne vous remercions pas. Rien ne peut plus encourager les officiers de ce pays que de voir que vous vous souvenez toujours des bons leur procurant de l'avancement dans d'autres pays quand ils n'en peuvent espérer dans celui-ci. Les sieurs de Vaudreuil et Raudot ont l'honneur de vous assurer que le sieur de Muy est un très bon officier et le meilleur qui soit dans les troupes sans faire tort à personne. Il a quelques ennemis qui pourront vous mander le contraire de ce que nous avons l'honneur de vous écrire mais,

(6) P.-G. Roy, *Les Petites choses de notre histoire*, 3^e série, p. 187.

nous vous prions d'être persuadé que nous vous mandons la vérité comme M. de Champigny peut vous en assurer. S'il a quelque peine à quitter ce pays c'est qu'il y laisse une femme et six enfants avec le peu de bien qu'il a ». ⁽⁷⁾

Mais les choses tournèrent autrement en France. Dans l'intervalle, un événement imprévu avait favorisé Daneau de Muy. Les dissensions qui existaient depuis plusieurs années entre Le Moyne de Bienville, gouverneur de la Louisiane, et les principaux officiers civils et militaires, décidèrent le ministre à destituer ce vieux serviteur. Les griefs des ennemis de Le Moyne de Bienville étaient plus ou moins fondés mais le gouverneur, vieux, harassé de toutes parts, se défendait mal. Daneau de Muy, mis au fait de la situation, retarda son départ pour Cayenne et ses amis sollicitèrent pour lui le gouvernement de la Louisiane, beaucoup plus avantageux que la lieutenance de roi de Cayenne, qui était une colonie d'importance très secondaire.

Daneau de Muy avait été bien avisé de retarder son départ pour son poste lointain car en juillet 1707 il était appelé à remplacer Le Moyne de Bienville comme gouverneur de la Louisiane.

Le 23 juillet 1707, le ministre signait l'ordonnance suivante en faveur de M. de Muy :

« Sa Majesté ayant été instruite par plusieurs lettres écrites de la Louisiane que le sieur de Bienville qui y commande a prévariqué dans ses fonctions et qu'il s'est approprié plusieurs effets appartenant à Sa Majesté a enjoint au sieur de Muy qu'elle a choisi pour gouverneur de ce pays de vérifier les faits avancés contre lui suivant les mémoires qui lui sont remis, de le faire arrêter s'ils sont véritables et l'envoyer prisonnier en France. »

Daneau de Muy s'embarqua immédiatement pour aller prendre possession de son gouvernement. Mais il mourut à La Havane avant de se rendre au siège de son gouvernement.

Daneau de Muy avait un caractère aimable et conciliant. Ses

⁽⁷⁾ Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1933-1939, p. 156.

qualités lui attirèrent tout de suite l'affection de son beau-père, le vénérable Pierre Boucher. Celui-ci lui conserva sa confiance et son affection jusqu'à sa mort. Nous en avons une preuve touchante dans le document qu'il laissa à ses enfants. Ce testament spirituel de l'homme de bien qu'était Pierre Boucher a été publié plusieurs fois. Citons-en du moins les lignes qui regardent Daneau de Muy :

« A Monsieur de Muy,

« Je vous prie, monsieur, comme un homme d'esprit de vouloir bien contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous savez monsieur, que vous m'avez souvent dit que vous me donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En voici une occasion. Je sais qu'il n'appartient qu'à une âme aussi généreuse que la vôtre, de servir un ami après sa mort : c'est quelque chose de grand, puisque c'est le servir sans intérêt. C'est ce que j'attends de votre générosité, et je meurs dans cette confiance que vous travaillerez de tout votre pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-soeurs dans l'union, et que vous ferez tout votre possible pour qu'il n'y ait aucune brouillerie entre eux. Je leur ordonne d'avoir beaucoup de confiance en vous et de déférence pour vos sentiments. »

Puis après avoir adressé une bonne parole à chacun de ses enfants, il revient à M. de Muy :

« Je prie derechef M. de Muy de se souvenir qu'il m'a promis d'accommoder les petits différends qui pourraient naître dans la famille. Souvenez-vous, monsieur, que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent pour cela : de plus, vous êtes homme d'honneur et de parole : ce qui fait que je fonde beaucoup sur vous. »

Pierre Boucher, un peu plus d'un an après le mariage de sa fille avec Daneau de Muy, soit le 31 août 1688, lui avait fait cadeau d'un arrière-fief de valeur dans sa seigneurie de Boucherville. Cet arrière-fief de quatre arpents de front sur deux lieues de profondeur comptait déjà quelques habitants. Sept années plus tard, le 25 avril 1695, il ajoutait encore à son don une autre concession dans sa seigneurie de Boucherville de neuf arpents et demi de front sur deux

lieues de profondeur. C'est cette dernière concession qui a conservé improprement le nom de fief et seigneurie de Daneau de Muy. En réalité, cette concession n'était qu'un arrière-fief puisqu'elle avait été concédée par un seigneur et non par le roi. C'est le 17 mai 1687 que Daneau de Muy avait épousé, à Boucherville, Marguerite Boucher, fille de Pierre Boucher de Grosbois, seigneur de Boucherville, et de Jeanne Crevier.

Les mariages sous le régime français étaient des occasions de grandes réjouissances. On faisait parfois quinze et vingt lieues en voiture, par des chemins impossibles, pour assister aux noces. Nous avons vu des contrats de mariage du temps qui portent plus de cent signatures. Dans le cas de Daneau de Muy il n'y eut pas de contrat de mariage, ni de publication de ban. Le mariage eut lieu à dix heures du soir dans l'église paroissiale de Boucherville. N'y assistaient que le père et la mère de la future et les deux témoins du marié voulus par la loi : un frère d'armes de Daneau de Muy, d'Aloigny de la Croix et le notaire Adhémar de Saint-Martin. C'est le chanoine Caumont, curé de Boucherville, qui nous donne ces détails dans l'acte même du mariage et il note que les choses se passèrent ainsi pour « causes valables ».

Ces « causes valables », c'est l'érudit Joseph-Edmond Roy qui les a découvertes dans les papiers notariés du temps.

Voici ce qu'il dit :

« Geneviève Bissot, qui avait épousé le chirurgien Louis Maheu, devint veuve en 1683. Nicolas Daneau, sieur de Muy, capitaine d'une compagnie d'infanterie, et qui devait plus tard être appelé au gouvernement de la Louisiane, lui fit la cour. Il y eut promesse de mariage et les fiançailles furent solennellement arrêtées, lorsqu'un beau jour l'amoureux disparut tout à coup. On apprit au printemps de 1687 qu'il était sur le point d'épouser, à Boucherville, une petite fille de Pierre Boucher, ancien gouverneur de Trois-Rivières. Malgré les protestations de la belle délaissée, M. de Caumont, alors missionnaire à Boucherville, maria l'infidèle à Mademoiselle Marguerite Boucher.

Un procès fut intenté en cour de prévôté à Québec, on en appela à l'officialité de l'évêque, on fit saisir les gages de l'officier volage, le prêtre qui avait célébré le mariage fut sommé de s'expliquer. La position menaçait de se compliquer encore lorsque pour éviter plus grand scandale il fut convenu que M. de Muy payerait un dédommagement de 350 livres à la veuve et que l'affaire serait éteinte. »⁽⁸⁾

Nous devons avouer que Daneau de Muy avait commencé sa carrière dans la Nouvelle-France par un faux pas. Sa conduite envers la veuve Maheu ne fut pas celle d'un gentilhomme. Trop de jeunes officiers français qui vinrent ici se conduisirent de la même façon. Que d'honnêtes familles canadiennes eurent à se plaindre de ces brillants officiers qui portaient de beaux noms, mais s'imaginaient que les familles roturières devaient sacrifier leur honneur à leurs caprices et à leurs passions. Hâtons-nous d'ajouter, toutefois, que Daneau de Muy racheta sa faute en se conduisant par la suite d'une façon exemplaire.

Madame Daneau de Muy, née Marguerite Boucher, décéda à Montréal le 30 juin 1698.

En secondes noces, Daneau de Muy épousa Catherine d'Ailleboust, fille de Charles-Joseph d'Ailleboust et de Catherine Le Gardeur. Elle décéda à Montréal le 15 mai 1758.

La mort presque subite de Daneau de Muy dans un pays lointain, juste au moment où il allait recueillir le fruit de ses longues et utiles années de service dans la Nouvelle-France, attirèrent les sympathies du gouverneur et de l'intendant en faveur de sa veuve et des jeunes enfants. Le 14 novembre 1708, MM. de Vaudreuil et Raudot écrivaient au ministre :

« La dame de Muy, Mgr, se trouve privée de son mari dans le temps que vous commencez à lui faire sentir l'effet de vos bontés. Elle espère que vous voudrez bien répondre à son défaut sur elle et sa famille qui en ont besoin. Les sieurs de Vaudreuil et Raudot joi-

(8) J.-E. Roy. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, I, 250-251.

gnent à cette lettre un placet qu'elle se donne l'honneur de vous présenter. »⁽⁹⁾

De son premier mariage, Daneau de Muy avait eu plusieurs enfants. Un seul naquit de sa seconde union.

1° Marguerite-Philippe, née à Boucherville le 15 février 1688. Elle devint, à Montréal, le 26 juillet 1706, l'épouse de René Robineau de Portneuf, fils du baron de Portneuf. Elle entra ainsi dans une des principales familles de la colonie. Décédée à l'Hôpital-Général de Montréal le 2 février 1772, elle fut la mère du malheureux abbé de Portneuf massacré par les Anglais au Château-Richer en 1759.

2° Angélique, née à Boucherville le 7 août 1689 et décédée au même endroit le 23 juillet 1690.

3° Marie-Josette, née à Boucherville le 13 août 1690 et décédée avant 1708 car elle n'est pas nommée à l'acte de tutelle.

4° Marie-Madeleine, née à Boucherville le 19 décembre 1691.

5° Jacqueline-Angélique, née à Montréal le 13 juin 1693 et décédée à Boucherville le 29 décembre 1693.

6° Marie-Charlotte, née à Boucherville le 23 novembre 1694. C'est la sainte de la famille. Elle devint religieuse au monastère des Ursulines de Québec sous le nom en religion de Mère Sainte-Hélène. Enfermée dans son cloître puis dans celui de l'Hôpital-Général de Québec, elle suivit les péripéties du siège de Québec par les Anglais en 1759 comme si elle avait été sur la ligne de feu. Petite-fille de Pierre Boucher, l'admirable fondateur de Boucherville, elle aurait fait mentir son sang si elle n'avait pas aimé son pays. Annaliste de son monastère, elle a parlé en termes touchants des tristes jours de 1759. Ses derniers mots sur la fin de Québec sont presque des cris de désespoir. Le pays est à bas, dit-elle, dans son langage énergique.

Reproduisons ici les lignes consacrées à la Mère Daneau de Muy de Sainte-Hélène par ses soeurs en religion dans leurs Annales :

« A sa sortie du pensionnat, elle alla passer plusieurs années dans

(9) *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1939-1940, p. 459.*

la famille de sa mère, où les vertus de ses vénérés aïeuls étaient encore un admirable sujet d'édification pour tous.

« M. de Muy avait formé de beaux projets pour l'établissement de sa fille chérie mais le ciel en avait fait de plus magnifiques encore. Heureuse est cette chère mère d'avoir répondu aux avances de l'époux des âmes, de n'avoir voulu que lui pour objet de ses attentions et de son amour ! Elle chante aujourd'hui ce cantique que les vierges seules ont le droit d'entonner, et elle en savourera à longs traits les ineffables douceurs pendant toute l'éternité !

« Ce fut en 1716 qu'elle vint rejoindre aux Ursulines de Québec une de ses tantes et deux de ses cousines.

« Deux ans plus tard, la mère Marie-Charlotte de Muy de Sainte-Hélène s'engageait définitivement dans la maison de sainte Ursule, et ce fut son oncle, M. Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph de la Pointe Lévy, qui reçut ses vœux.

« Dès son entrée en religion, cette véritable fille de Sainte-Angele montra une grande ferveur, et jamais depuis elle ne cessa d'offrir un parfait modèle d'oubli constant de soi-même, d'esprit de sacrifice, et d'abnégation entière de sa propre volonté, vertus peu comprises des partisans du monde, mais infiniment précieuses aux yeux de Dieu.

« La mère Daneau de Muy de Sainte-Hélène était faible de tempérament et fort délicate; elle trouva moyen cependant de travailler avec zèle et succès à l'instruction de la jeunesse, d'abord en qualité de maîtresse-générale de l'externat. C'était une personne d'esprit et de mérite, dit sa notice, elle n'a point épargné ses talents à notre institut, ni sa belle voix quand il s'agissait de chanter les louanges de Dieu. »

Les supérieures se donnèrent l'appui de ses lumières en la nommant à l'office de première portière, qui la faisait entrer dans le conseil. Les quelques loisirs que lui laissaient ses fonctions étaient employés selon cet avis du livre de l'Imitation : « Ne soyez jamais oisif, mais occupez-vous à lire, à écrire, à prier, à méditer, ou à tra-

vailier à quelque chose qui regarde le bien commun.» Parmi les écrits de la Mère Sainte-Hélène se trouve l'*Abrégé de la vie de Madame la Comtesse de Pontbriand*. Ce résumé charmant fut tracé de mémoire et quoique écrit à la hâte, il ne laisse pas d'offrir une preuve de son talent. Mais c'est surtout comme annaliste de la guerre de Sept Ans qu'il faut étudier la trempe d'esprit et de caractère de cette petite-fille du *Grand-Père Boucher*. Que de confiance dans le salut de la patrie ! que de ferveur à la demande au ciel ! que d'intérêt à toutes les particularités qui le concernent ! Elle prévoyait peu l'issue des événements dont, sans le savoir, elle se faisait l'historien. Ce ne fut qu'à la veille du grand siège, à ce moment où l'on apprenait l'abandon complet de la colonie par la mère patrie, que la plume lui échappa des mains avec ce mot si plein d'une douloureuse vérité : « Le pays est à bas ! »

Les circonstances de la mort de la Mère Daneau de Muy de Sainte-Hélène rappellent celles de la première annaliste des Ursulines, la Mère Bourdon de Sainte-Agnès. La Mère Sainte-Hélène s'offrit-elle aussi en sacrifice pour le salut de la patrie ? Nous ne le savons. Toujours est-il que sa santé, quoique faible, s'était soutenue jusque-là ; mais aux jours où la ruine du pays et la déroute de l'armée française parurent inévitables, ce coeur vraiment français semble vouloir se briser pour fléchir le ciel. Malgré son énergie naturelle, son corps succomba sous l'effort, et singulière coïncidence ! à l'heure même où l'on rendait à Montcalm les derniers devoirs dans leur église (14 septembre 1759), les Ursulines recueillaient le dernier soupir de celle dont la plume élégante et facile avait écrit tant de belles pages à la gloire du héros de Carillon !

« Nous avons ressenti cette perte avec une vive douleur, disent les Annales des Ursulines. Ce fut M. Briand, vicaire-général du diocèse, qui assista cette chère soeur jusqu'à son dernier soupir, et avec la plus entière charité. Nous avons bien lieu d'espérer qu'elle est parmi les saints qui sont sortis de cette vallée de misères et de larmes, attachés à la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

7° Jacques-Pierre, le continuateur de la lignée.

8° Anonyme, née et décédée à Montréal le 21 janvier 1703.

9° Jean-Baptiste, né à Montréal le 3 octobre 1704. C'est le seul enfant né du second mariage de Daneau de Muy. Il servit dans les troupes du détachement de la Marine en qualité d'officier, mais ne monta pas beaucoup en grade. Une liste des officiers de la colonie dressée en 1758 le place encore au nombre des cadets. D'autre part, un jugement du Conseil Supérieur du 10 mars 1760 le qualifie de lieutenant.

Dans son voyage précipité en France à la fin de 1758, M. de Bougainville était porteur de plusieurs Mémoires de MM. de Vaudreuil et de Montcalm dans lesquels ceux-ci énuméraient les besoins immédiats de la colonie. L'un de ces Mémoires signé par le marquis de Vaudreuil suggérait le remplacement de plusieurs officiers, notamment de mettre M. de Muy à la retraite. Dans une note manuscrite très ancienne non signée et conservée aux Archives de la Province de Québec il est dit que Jean-Baptiste Daneau de Muy dut périr dans le naufrage de l'*Auguste* sur la côte du Cap-Breton dans l'automne de 1761. Il y a là erreur, croyons-nous. A la suite de son récit de cet horrible naufrage, Lacorne de Saint-Luc, un des passagers qui échappèrent à la mort, donne une liste complète de tous les adultes qui s'embarquèrent sur l'*Auguste* et le nom de Daneau de Muy ne s'y trouve pas. Daneau de Muy avait droit à une petite pension du roi. S'il était devenu sujet anglais, il aurait perdu cette pension. Nous croyons plutôt qu'il alla mourir en France.

Pierre-Georges Roy